



Sinistre et relogement et assurance

Par **tcheutcheu**, le **12/03/2008** à **16:37**

Suite à un sinistre, j'ai été relogé par une entreprise de déménageur appelée par l'organisme qui me loge. C'était un cas de force majeure, j'ai été contraint et forcé d'être relogé. l'organisme logeur m'avait dit qu'il s'occuperait de tout, je n'ai rien signé, les déménageurs sont venus et ont facturé leur intervention d'un fort montant. Maintenant l'organisme logeur veut que je signe un document m'engageant à payer la somme que m'a versée mon assurance pour le déménagement... J'ai affaire à de sérieuses menaces de mise en contentieux... Dois-je donner cette somme que m'a versée mon assurance à l'entreprise de déménagement ? Je leur tiens tête, vu que je n'ai rien demandé mais j'ai peur d'être en tort. Répondez-moi vite, un superviseur